

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JULY 29, 1790.

JEUDI, le 29 JUILLET, 1790.

LONDON, May 11 to 22.

FROM THE LONDON GAZETTE, MAY 8.

THIS Gazette contains two proclamations by the King—one for encouraging Seamen and Landmen to enter themselves on board His Majesty's ships of war, offering a bounty of three pounds for every able bodied seaman not above the age of fifty or under twenty years, who shall enter into His Majesty's service on or before the 30th day of June; and a bounty of forty shillings for every ordinary bodied Seaman, and twenty shillings for every able bodied Landman not above thirty-five or under twenty years of age.

The other for recalling or prohibiting Seamen and other natural born subjects of his dominions from serving foreign Princes and States, and for granting rewards for discovering such Seamen as shall conceal themselves.

The same Gazette likewise contains two advertisements commanding the Officers belonging to regiments of Cavalry and Infantry in Great Britain, Ireland or foreign stations to join their respective Corps without delay; and all Officers belonging to any Garrisons in Ireland also to repair to their respective posts without delay.

LONDON GAZETTE, May 12. This Gazette contains two advertisements signed Ph. Stephens, the one ordering all Officers of his Majesty's Navy and Marine forces who are abroad, to return to England within six months; and another ordering such Captains, Commanders and Lieutenants of his Majesty's Navy and Marine forces as are unemployed, to transmit to the Admiralty an account of their places of abode.

Yesterday a well concerted rumour was propagated with great industry, that the Trusty, of 50 guns, on board of which was Admiral Laforey, had been taken and carried into Cadiz. This intelligence was brought to town in a letter to Captain Macbride, from a bookseller at Plymouth, who inclosed him the copy of a letter from an Officer of Marines, said to be taken prisoner. Capt. Macbride carried the letter to the Admiralty; but neither he, nor any well informed man, believed it to be true. It was calculated for the meridian of the Stock Exchange, and there it had very material effect.

Sir John Laforey sailed in the Trusty of 50 guns, from Portsmouth, for his appointed station at Antigua, the first week in March, in company with the Solebay frigate of 32 guns. The wind blowing fair for a considerable time, there is no doubt entertained by the Admiralty, or in the mind of any professional person, of both these ships having reached their destination in perfect safety, long before the time of their surmised capture. Indeed, the idea of a letter being received from a Marine Officer who was on board, by his wife at Portsmouth, without any intimation being conveyed to the Admiralty or to any persons of respectable authority, respecting such an alarming circumstance, is too ridiculous to deserve serious animadversion.

Three regiments are immediately to be sent to Jamaica, as it is feared the Spaniards are in great force at the Havannah. That time may not be lost, the regiments are to be filled up by drafts from others.

MAY 13. This day arrived a mail from Jamaica in the Halifax Packet, after a passage of 47 days.

The Earl of Effingham arrived safe at Port Royal on the 17th March, and landed the next day under a royal salute at Fort Augusta; and on the 19th he arrived at Parish Town, when, after taking the usual oaths, he retired to the Government Pen.

The Duke of York has offered his service to go to Jamaica with a detachment of the guards.

The Duke of Clarence yesterday received his commission at the Admiralty appointing his Highness to the Valiant of 74 guns.

Sir Hyde Parker is appointed to the command of the Brunswick of 74 guns.

NAVAL PREPARATIONS.

MAY 17. The impres is so hot and decisive that we shall only give an idea of it by remarking that the oldest man living never saw such astonishing expedition in preparing a fleet for sea, as has been these few days past, and still continues.

Several inaccuracies having appeared in the accounts of the augmentation made to the navy, we now lay before the public the following statement of the reinforcements which we believe is authentic.

The following are fit for sea, viz.—Three ships of 110 guns, four of 98, thirteen of 74, and one of 50, with two receiving ships.—The following are preparing with all possible speed, viz.—One ship of 90 guns, ten of 74, and four of 64—in all 38 ships of the line, exclusive of a great number of frigates.

SPANISH NAVY.

The Spanish Fleet now at Cadiz fit for immediate service, according to the best information, amount to 14 ships of the line, at Carthagena there are certainly 12 ships more, and 8 are at Ferrol getting ready for duty.

In the affair of Nootka Sound, the Spaniards, according to their wonted custom, have been guilty of great cruelties. Such of the Chiefs and others among the natives as had shown any liking for the English, have been shot and murdered with the most savage barbarity, and others obliged to fly their country on the extermination of almost all the old inhabitants.

The precaution taken by the Spanish Government to order home their flota two months earlier this year than usual, is another proof that the Spaniards have long had the idea of a rupture with this country in meditation.

LONDRES, du 11 au 22 Mai.

DE LA GAZETTE DE LONDRES, DU 8 MAI.

CETTE gazette contient deux proclamations du Roi,—une pour encourager les matelots et gens de terre à entrer à bord des vaisseaux de sa Majesté, offrant une gratification de trois pounds pour chaque homme robuste n'ayant pas plus de cinquante ans ni moins de vingt, qui entrera au service de sa Majesté d'ici au 30 de Juin, une gratification de 40 shellins pour chaque matelot commun, et 20 shellins pour chaque homme de terre robuste n'ayant pas plus de 35 ans ni moins de 20.—L'autre pour rappeler ou défendre à tous marins et autres gens nés sujets de sa Majesté Britannique, de servir aucune puissance étrangère, et pour accorder des récompenses à ceux qui découvriront tels marins qui se cacheront.

La même gazette contient aussi deux avertissemens, qui ordonnent aux officiers des régimens de cavalerie et d'infanterie dans la Grande Bretagne, l'Irlande, ou en stations étrangères, de joindre leurs corps respectifs sans délai, et à tous officiers d'aucune garnison en Irlande de se rendre incessamment à leurs postes respectifs.

GAZETTE DE LONDRES, 12 MAI. Cette Gazette contient deux avertissemens signés Ph. Stephens, l'un ordonnant à tous les officiers de la marine et des troupes de marine qui sont absens de retourner en Angleterre sous six mois, e: l'autre ordonne aux Capitaines, Commandans et Lieutenans de la marine et des troupes de marine de sa Majesté qui ne sont pas employés d'envoyer à l'Amirauté le nom du lieu où ils résident.

Il courroit hier un bruit concerté avec beaucoup d'industrie, que le navire Trusty de 50 canons, à bord duquel étoit l'Amiral Laforey, avoit été pris par les Espagnols et mené à Cadix. Cette nouvelle est venue dans une lettre écrite au Capitaine Machride par un Libraire de Plymouth, qui lui a envoyé incluse copie d'une lettre d'un officier de marine que l'on dit être prisonnier. Le Capitaine Machride a porté cette lettre à l'Amirauté; mais ni lui ni aucune autre personne bien informée ne croyoit que ce rapport fut vrai. Il étoit calculé pour le méridien de la Banque des fonds, où il a eu beaucoup d'effet.

Sir John Laforey partit de Portsmouth à bord du Trusty de 50 canons pour Antigua où il étoit appointé, la première semaine de Mars, en compagnie du Solebay de 32 canons. Le vent ayant été bon durant un tems considérable, tous les gens de la profession, de même que l'Amirauté ne doutent nullement que ces deux vaisseaux ne soient rendus à leur destination en parfaite sûreté avant l'époque où l'on fixe leur prétendue capture. A la vérité l'idée d'une lettre reçue d'un officier de marine par sa femme à Portsmouth, sans qu'aucun avis ait été envoyé à l'Amirauté ou à quelque personne d'autorité respectable touchant une circonstance si alarmante, est trop ridicule pour que l'on y donne une attention sérieuse.

Trois régimens doivent être immédiatement envoyés à la Jamaïque, car on craint que les Espagnols ne soient forts à la Havanne. Pour ne pas perdre de tems on doit compléter ces régimens en tirant du monde des autres.

Le 13 Mai. Il est arrivé aujourd'hui une malle de la Jamaïque à bord du paquebot d'Halifax, après un passage de 47 jours.

Le Comte d'Effingham arriva à Port Royal le 17 de Mars, et débarqua le lendemain sous une salve Royale à Fort Augusta; et le 19 il arriva à Parish Town, où après avoir prêté les sermens accoutumés, il se retira au Gouvernement.

Le Duc d'York a offert ses services pour aller à la Jamaïque avec un détachement de gardes.

Le Duc de Clarence a reçu hier sa commission à l'Amirauté, par laquelle il est appointé commandant du Valiant de 74 canons.

Sir Hyde Parker est appointé commandant du Brunswick de 74 canons.

PREPARATIONS NAVALES.

Le 17 Mai. La presse est si vive et si décisive que nous ne ferons qu'en donner une légère idée en remarquant que l'on n'a jamais vu une vigilance aussi étonnante à préparer une flotte pour mer qu'il y a eu depuis quelques jours et qui continue encore.

Les vaisseaux suivans sont équipés pour mer, savoir, 3 de 110 canons, 4 de 98, 13 de 74, et 1 de 50, avec deux vaisseaux de réception—Ceux qui suivent se préparent avec toute la diligence possible, savoir 1 de 90 canons, 10 de 74, et 4 de 64—en tout 38 vaisseaux de ligne, non compris un grand nombre de frégates.

MARINE ESPAGNOLE.

La flotte Espagnole à Cadix prête à servir incontinent, est, suivant les meilleurs avis, de 14 navires de ligne. Il y en a 12 autres à Carthagene et 18 à Ferrol qui sont après s'équiper.

Dans l'affaire arrivée à Nootka Sound les Espagnols, selon leur coutume, ont commis de grandes cruautés. Ceux des chefs et autres natifs qui avoient fait paroître quelque amitié pour les Anglois ont été tués à coup de fusils ou massacrés de la manière la plus barbare, et d'autres pour se sauver ont été obligés de fuir leur pays natal, après l'extermination de presque tous les anciens habitans.

La précaution qu'à pris le Gouvernement Espagnol d'ordonner que sa flotte se rendit en Espagne deux mois plutôt cette année que de coutume, est une autre preuve que les Espagnols méditent depuis longtems une rupture avec l'Angleterre.

Government have received, by the last packet, it is said, the opinion of Lord Dorchester on the new project for settling the Constitution of Canada. Mr. Grenville has informed the Gentlemen concerned, that it is now too late this year to bring it forward, but that it will certainly be submitted to Parliament in the next Session. The outline of the plan is, that Canada shall be divided into two Governments, upper and lower. This division they state to be necessary, on account of the increasing population of the upper parts of the Province, and the necessity of a strong Government. The desire of the people is to be complied with, in giving them an Assembly to each; and the whole to be under a Governor General.

Revolution in France.

[May 2.] CAPTURE OF THE CITADEL OF MARSEILLES.

THE popular insurrection, that M. Calvet, the Commandant of Fort St. John, was disinclined to the interests of the Revolution, long conceived, broke out on the morning of the 30th April with the utmost violence. At ten o'clock the National Guard assembled under arms in the Grande Place, and with 22 pieces of cannon taken from the vessels in the harbour, marched to the gate of the citadel to dislodge the obnoxious garrison.

On being summoned to surrender, M. Calvet, in a tone of the most supreme contempt for the undisciplined mob, replied with a defiance.

The armed citizens placed themselves in order of attack. Another summons was then made to the Commandant, to which he perfidiously replied by a discharge of 12 pieces of cannon. Twenty-two persons were killed by the fire. The attack was then commenced with the most inconceivable ardour. A breach was in about half an hour effected; and, on the entrance of a body of the National Guards, the garrison, consisting of 5000 men, voluntarily and joyfully laid down their arms.

The people indignantly and clamorously demanded the punishment of Calvet. This Launay of Marseilles accordingly expiated speedily his real or supposed guilt. He was hanged in the first breach made in the walls of the fortrefs. His head was carried on a pike throughout the whole streets of Marseilles.—Four hundred and seventeen persons lost their lives in this affair.

NATIONAL ASSEMBLY.

THE RIGHTS OF PEACE AND WAR.

MAY 16.—The question was put, "Ought the Nation to delegate the King the exercise of the right of making peace and war?"

M. DE LEVY rose, and said, that a declaration should be previously made, that the French Nation will from henceforth make no attempt upon the liberties of their neighbours, but will repel, with the courage and energy of a free people, all the attacks of their enemies. This being done, he saw no harm in committing to the executive power a right to defend the Kingdom. It ought also to be considered, whether a nation consisting of twenty-five millions of men had any need of foreign alliances of any kind.

The Duc d'Anguillon said, all rights belong to the Nation. The right then of making peace and war ought to belong to it. An offensive war no nation has a right to carry on. Defensive war every nation certainly has. This baneful right ought not to be left in the hands of the executive power, because the best of Kings are most liable to be deceived by their Ministers.—Lewis XVI had, perhaps, been among the number of those. We are not, he added, in a situation that we should fear our enemies. The most free and generous nation upon earth has no occasion for the aid of political sophistry. When war is determined on, let the King have the direction of the national force. He concluded, by saying, that a declaration should be made, to shew to all Europe the principles of justice by which the French Nation was governed; that from henceforth the Nation ought not to delegate to the executive power the right of declaring war at pleasure, but solely to direct the forces of the empire to the internal defence of the kingdom, when the frontiers should be attacked.

M. JALLET argued on the principles of natural law, that nations ought not to engage in offensive war. That other nations may be free, he added as we are, they should make Kings and not despots. The wars that so much disfigure the annals of mankind were not the effect of national hatreds (for such did not exist in nature), but of the ambition of despots. He forcibly deprecated the idea of giving to Ministers the power of shedding the blood of citizens.

M. DE LAMETH, in an elegant speech, quoted a multitude of instances of sanguinary and destructive wars entered into from ambitious motives alone, and many from the mere caprice of Ministers. The French Nation, he said, was sufficiently brave to repel the attacks of all who should dare to attack them; he could not comprehend the causes of the dispute between England and Spain. They had certainly, he said, been fomented by the enemies of the nation, who expected that a foreign war would ultimately bring on a civil one, and thus plunge their country in blood;—no man, he said, was ignorant of the childish measures that the Court of Spain had adopted to prevent the introduction of French papers into that kingdom, as if that nation was to be always led blindfold. It is not, he added, that we fear the enemies of the Constitution—if they are possessed of gold, we are of iron. M. de Lameth concluded his speech by asserting that the family compact of the House of Bourbon ought not to bind the Nation to engage in a unjust war.

The further discussion of this question was adjourned till the day following.

A report was then made to the Assembly of several aristocratic plots entered into by some of the Bishops and Nobles in the department of the Lower Rhine, who had given out, that the decrees of the National Assembly had affected their rights of sovereignty. The consideration of this report was also adjourned.

LONDON, May 22.

Extract of a Letter from Paris, which arrived by Express yesterday at noon.

"The grand Constitutional question is decided. The power of declaring war and making peace is declared to be vested in the National Assembly, and not in the King.

"This country has further declared, that they will take no active part in the differences between Spain and Great Britain, further than as mediators towards bringing about an accommodation; the affairs of France itself being sufficient fully to employ all the time, resources, and abilities of the Nation, without intermeddling in the affairs of other countries.

QUEBEC, July 29.

Extract of a Letter from Montreal, July 26.

At four o'clock on Friday last, His Excellency The Right Honourable Lord Dorchester, accompanied by his suite, arrived here in perfect health. The 26th Regiment will be reviewed on Thursday, by His Lordship, and a Ball in the evening given to the Ladies of Montreal.

When the ship Bell left London the 22d. of May, no answer had been received from the Court of Spain concerning the affair at Nooska Sound, but the Messenger was expected to return in seven or eight days from that date.

Extract of a Letter from France to a person in Quebec, (per the Bell.)

"The following speech of the King of France to his eldest daughter the Princess Royal, on her asking his blessing previous to her premiere communion (which he pronounced with tears in his eyes) may serve to shew in what light that Monarch beholds the Revolution.

"Daughter, said he, you ask my blessing; I give it to you with all my heart. You are no stranger to the importance of the act which you are about to perform. Never forget what you owe to God, my child: The great principles of Religion ought to be the rule of your conduct; we are more strictly bound, for example sake, to put them in practice. Our holy religion is the only consolation left us in our misfortunes. You are of age, Daughter, to be sensible of our affliction, which I never yet imparted to you; but at the present moment I think I may venture to pour out my soul to you. Our sufferings are great, but they afflict me less than the troubles which delude the Kingdom. The prayers of innocence are ever acceptable to heaven; offer up yours with all the fervour you are capable of, for an end to our calamities, and especially for my people, whose situation, I again repeat it to you, distracts my soul."

REFLECTIONS ON HOLY DAYS BY POPE CLEMENT XIV.

The Republic of Venice had long demanded the suppression of Holy-days, to facilitate the progress of daily industry. The Pope, who was thoroughly acquainted with the abuse the people made of the most sacred days by inordinate excesses, acquiesced to the request of the Venetians. Holy-days are productive of good only in proportion as they are observed with devotion, and it is mistaking the end of their institution, to nourish by their celebration idleness and misery.

On Monday last in a field at Beauport, trial was made of SMALL'S new invented plough drawn by two horses, and one man only, to hold the plough and guide the horse, against three

On dit que le Gouvernement a reçu par le dernier paquet, l'opinion du LORD DORCHESTER sur le nouveau projet pour arranger la constitution du Canada, Mr. Grenville a informé ceux qui sont intéressés à cet objet, qu'il est trop tard pour le prendre en considération, cette année mais que pour certain il sera soumis au Parlement dans la prochaine Session. L'ébauche du plan est que le Canada sera divisé en deux gouvernements, celui d'en haut et celui d'embas. On représente cette division comme nécessaire, à cause de la population croissante des parties d'en haut de cette province, et la nécessité d'un gouvernement coercitif. On doit se rendre aux desirs du peuple en lui accordant une Assemblée dans chaque division, qui seront sous un Gouverneur Général.

Revolution en France.

Prise de la Citadelle de Marseilles, le 2 Mai 1790.

LE soupçon qu'avoit le peuple depuis long-tems que Mr. Calvet, commandant du Port St. Jean, n'étoit pas enclin en faveur de la Révolution, éclata avec une extrême violence le 30 d'Avril. A dix heures la Garde Nationale s'assembla sous les armes à la grande place, et avec vingt-deux piéces de canons tirées des vaisseaux dans le havre, se rendit à la porte de la citadelle, pour en chasser la garnison suspecte.

On somma d'abord Mr. Calvet de se rendre, mais d'un ton du plus parfait mépris pour cette populace indisciplinée, il ne répondit que par un défi.

Les citoyens armés se rangerent en ordre d'attaque. On somma une seconde fois le Gouverneur, à quoi il répondit par une décharge de douze piéces de canon, qui tua vingt-deux hommes. On commença alors l'attaque avec une ardeur inconcevable. Dans environ une demie heure on fit une brèche par où entra un corps de Gardes Nationales; et aussitôt la garnison, composée de cinq mille hommes, mit bas les armes volontairement.

Le peuple demanda avec indignation et beaucoup de clameur la punition de Calvet, qui en conséquence expia son crime très promptement. Il fut pendu dans la premiere brèche que l'on avoit faite aux murailles de la forteresse. Sa tête fut portée au bout d'une perche toute la journée dans les rues de Marseilles.

Il périt dans cette affaire quatre cens dix sept personnes.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

DROITS DE PAIX ET DE GUERRE.

Mai 16. La question fut proposée, la nation doit elle déléguer au Roi le pouvoir de faire la paix et la guerre.

Mr. de Levy se leva, et dit qu'il falloit faire préalablement une déclaration, portant que la nation Française ne tentera plus à l'avenir sur les libertés de ses voisins, mais repoussera avec le courage et l'énergie d'un peuple libre, les attaques de ses ennemis. Il dit qu'après cela il ne voyoit pas de mal à commettre au pouvoir exécutif le droit de défendre le Royaume; qu'il faut aussi considérer si une nation composée de vingt-cinq millions de personnes, avoit besoin d'alliance d'aucune espèce.

Le Duc d'Anguillon dit, que tous les droits appartiennent à la nation. Or le droit de faire la paix et la guerre doit lui appartenir. Aucune nation n'a le droit de faire une guerre offensive; mais toute nation a celui de se défendre. Ce funeste droit ne doit pas être laissé à la disposition du pouvoir exécutif, parce que les meilleurs Rois sont les plus sujets à être trompés par leurs Ministres. Ainsi Louis XVI. pourroit être de ce nombre. Nous ne sommes pas, ajouta-t-il, dans une situation à craindre nos ennemis. La nation la plus libre et la plus généreuse de la terre n'a pas besoin d'une sophistication politique. Quand la guerre est résolue, que le Roi ait la direction des forces de la nation. Il conclut en disant, qu'il falloit faire une déclaration pour montrer à toute l'Europe les principes de justice qui gouvernent la nation Française; que désormais la nation ne devoit pas déléguer au pouvoir exécutif le droit de déclarer la guerre à son plaisir, mais seulement celui de diriger les forces de l'Empire pour la défense interne du Royaume, lorsque les frontières seroient attaquées.

Mr. Jallet argua sur les principes de la loi naturelle, que les nations ne doivent pas s'engager dans une guerre offensive. Il ajouta, qu'ain que les autres nations fussent aussi libres que nous, elles devoient faire des Rois et non des despotes. Que les guerres qui défigurent tant les amales du Genre humain, n'étoient pas l'effet des haines nationales (car il n'en existoit pas dans la nature) mais de l'ambition des despotes. Il condamna fortement l'idée de donner aux ministres le pouvoir de répandre le sang de leurs concitoyens.

Mr. de Lameth, cita dans un discours éloquent une multitude d'instances où des motifs d'ambition seul, ou les caprices des ministres avoient causé des guerres sanglantes et destructives. Il dit que les Français étoient assez braves pour repousser les attaques de ceux qui oseroient les attaquer; qu'il ne pouvoit comprendre les causes de dispute entre l'Angleterre et l'Espagne. Il dit qu'elles avoient sans doute été fomentées par les ennemis de la France, qui esportoient qu'une guerre étrangère en causeroit à la fin une civile, et plongeroit ainsi ce pays dans une mer de sang. Il ajouta que personne n'ignoroit les mesures puériles que la cour d'Espagne avoit prises pour empêcher l'introduction des Papiers Français dans ce Royaume, comme si l'Espagne devoit toujours être tenue dans l'aveuglement politique et religieux. Ce n'est pas, dit-il, que nous craignons les vils ennemis de notre constitution:—s'ils ont de l'or nous avons du fer. M. de Lameth conclut son discours en assurant que le pacte de famille de la maison de Bourbon ne devoit pas obliger la nation à s'engager dans une guerre injuste.

La plus ample discussion de cette question fut ajournée au Lendemain.

Il fut fait alors un rapport à l'Assemblée Nationale de plusieurs comités aristocratiques, formés par des Evêques et par des nobles dans le département du Pas Rhin, qui avoient publié que les décrets de l'Assemblée Nationale avoient affecté leurs droits de souveraineté. La considération de ce rapport fut aussi ajournée.

L O N D R E S, 22 Mai.

Extrait d'une Lettre de Paris, arrivée hier à midi par un Express,

La grande question constitutionnelle est décidée. Il est déclaré que le pouvoir de déclarer la guerre et faire la paix appartient à l'Assemblée Nationale, et non au Roi.

La France a aussi déclaré qu'elle ne prendroit pas de part active dans les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, autre que d'être médiatrice, et tâcher de reconcilier ces deux puissances; car les affaires propres sont suffisantes pour employer tout le tems, les ressources et les facultés de la nation sans se mêler des affaires des autres pays.

QUEBEC, 29 JUILLET.

Extrait d'une Lettre de Montréal, du 26 Juillet.

A quatre heures Vendredi dernier Son Excellence le Très Honorable Lord Dorchester, accompagné de sa suite, arriva ici en parfaite santé. Le 26me Régiment sera passé en revue Jeudi par sa Seigneurie; et le soir il donnera un bal aux Dames de Montréal.

Lorsque le Navire Bell partit de Londres, le 22 de Mai, on n'avoit pas encore reçu de réponse de la cour d'Espagne touchant l'affaire de Nooska Sound; mais le retour du Messenger étoit attendu dans 7 ou 8 jours de cette date.

Extrait d'une lettre de France, en date du 26 Avril 1790, écrite à une personne résidente à Québec.

Madame fille de Louis Seize, a fait le mercredi sept de ce mois sa premiere Communion dans l'Eglise de St. Germain l'Auxerrois, paroisse du Château des Thuilleries, la ville cette Princesse se jeta aux pieds de son Auguste Pere, pour recevoir sa bénédiction, voici le discours que sa Majesté lui adressa en la relevant et interrompu par les sanglots du Monarque;

"Ma fille, lui dit-il, vous me demandez ma bénédiction; je vous la donne de tout mon cœur, vous connoissez l'importance de l'acte que vous allez faire, n'oubliez jamais ce que vous devez à Dieu, mon enfant; les grands principes de la religion doivent être la règle de votre conduite, nous sommes plus étroitement obligés pour l'exemple à les mettre en pratique, cette Religion sainte est la seule consolation qui nous soit donnée dans nos malheurs, vous êtes en âge, ma fille, de sentir nos peines; je ne vous en ai jamais parlé, mais dans ce moment je crois pouvoir m'épancher avec vous. Nos peines sont cruelles, mais elle m'effigent moins que celles qui déjoient le Royaume. Les prières de l'innocence doivent trouver graces auprès du Ciel; adressez lui les vôtres avec la fervour dont vous êtes capable, pour obtenir la fin de nos malheurs, et surtout pour mon peuple dont la situation, je vous le repette, déchire mon âme."

REFLECTIONS DU PAPE CLEMENT QUATORZE SUR LES FÊTES.

La République de Venise demandoit depuis longtems la suppression des fêtes, pour donner un libre cours aux travaux journaliers. Le Pape qui connoissoit parfaitement l'abus que le peuple fait de jours les plus saints, par des excès immodérés, acquiesça aux desirs des Venitiens. Les fêtes ne sont utiles qu'autant qu'on les observe avec dévotion, et ce n'est pas en concédant l'esprit, que s'entretient, en les célébrant, la misère et l'oisiveté.

three Canadian ploughs drawn by four oxen and two horses each, with two men to drive and direct each plough, when it was allowed by the spectators that the plough drawn by two horses and guided by one man performed the work in a very satisfactory manner, a greater quantity of land having been ploughed in much less time, than by the other ploughs, which were conducted at such an expence as cannot but prove ruinous to the country, whose inhabitants in spite of such clear evidence shall continue to go on in the same unimproved track of their forefathers, without considering that the saving of a man and four animals is a matter of great consequence, not only to the Farmer, but to the community in general, whilst the employment of the supernumerary cattle and driver in another plough, would be a source of wealth in cultivating double the quantity of land at a much less expence than by the present mode.

A Prize of One Guinea was given by the Agriculture Society to JOHN PARKER the ploughman, for his skill in conducting this useful implement of husbandry.

Such Farmers as wish to be furnished with ploughs of this sort, may have them made at a reasonable price by HENRY DOW, near the Bishop's Palace, Quebec.

And any Young Man (recommended by the Directors of the Agriculture Society) who shall be sent with his plough and pair of horses, shall be taught the management of it gratis by JOHN PARKER Farmer at Sans-broit, near Quebec.

RURAL OECONOMY, ON DUNG AS A MANURE,

ADDRESSED TO THE DIRECTORS OF THE AGRICULTURE SOCIETY
BY A CANADIAN OBSERVER.

THE carelessness of the major part of our Farmers as to the increase and improvement of their dung, might undoubtedly afford ample subject of discussion and reflection, which would perhaps induce us to give up the use of Plaster, which is an expensive manure; but at present I will confine myself in giving my opinion only respecting the principal causes that propagate such a quantity of worms so destructive to our crops, and especially to our gardens this year, I ascribe to the green dung made use of by so many Farmers as a manure the dreadful propagation of those insects. It is well known that Farmers who use none but old dung have less of this vermin in their gardens and fields, and should every one make use of that alone, they would disappear altogether; the dung should therefore remain in hills from year to year, and be carted when needed in the fall before the plowing season, or preparation of the gardens in particular. When used in fields, it may be spread on the plowed ground if the season be dry; for if wet, the loaded carriages would much injure the ground. In this last case, the dung may be spread before the plowing, which must not be so shallow as usual, as well as the delving; for the deeper it is, the farther the frost and snow will penetrate thereto, by which the eggs of insects will be destroyed. It is now the prevalent custom to carry off and spread on the land in the spring the dung which has during the course of the winter been taken out of the stables and deposited near the same. The moist and fat substance being already partly lost by reason of the improper place the dung was deposited in, runs down with the rain from the high ground, where being transferred and laid in small heaps, it falls into the rivers, whose waters are thereby corrupted and infected. Then the Farmers complain of the badness of their crops; they say they had not dung enough, and especially that worms do a great deal of mischief in their gardens, and even on the high ground and hilllocks. The dung laid in heaps in parks, frequently remains there till the fall.—The sun and rain wastes the small quantity of it that is good, and, as it is well known, insects being fond of green dung, because they find therein both their subsistence and that of their young ones, it will easily be imagined that those noxious animals will not fail to resort there to lay their eggs, and of course multiply their species to infinity, which will breed with so much the more facility and in greater number, as a dry season may happen to favour them. Such is the case this year; as those insects have not been harried by unfavourable weather, or by rain, which would have been so beneficial to the vegetation of our grain, still to short, especially such as have been cut. When our Farmers adopt the useful method of laying their dung in some convenient place, where without losing its moisture it may moulder by fermentation, the worms will no longer find in the spring the dung in a state fit for their subsistence, and therefore they will no longer lay their eggs thereon.

In 1781, a kind of caterpillars attacked certain meadows; I observed that such as had been manured with green dung suffered most. The insects had undoubtedly deposited their eggs in it, which had met with so much more success, as they had been favoured by every circumstance. None but green or very little mouldered dung is seen in the gardens in the spring before the sowing season, tho' it is certain it enriches the soil in proportion as it is more or less reduced to mould, besides weeds which are commonly suffered to grow to maturity, are propagated by this sort of dung containing so great a quantity of their seeds, which would rot as the dung moulders. A double destruction thereby ensues, I mean that caused by the eggs of insects, if any there be, and that occasioned by the seeds of weeds. This is the reason why some burn in the fall the eggs of those insects which ravaged their gardens, in order to prevent future mischief.

Now, is not the method I propose preferable, since the ill effects of those noxious insects will be prevented by such proper preparation of the dung? Let these wholesome maxims of Ovid be always remembered.

*Principiis obsta serd medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras*

It will not then be surprising that so much time is required to extirpate that pernicious insect, when it has been left so long to lay its eggs. But if an intelligent Farmer uses none but mouldered dung, his neighbour not following the same judicious practice, will much impede the progress of his cultivation; as the preparation of the dung is generally neglected, the worms and other noxious insects, must of course be perpetuated both in gardens and corn fields.

As it is natural to suppose, that such vegetables as are not supplied with a sufficient quantity of water and manure are less capable to resist the attacks of insects, and the disadvantage of dry or otherwise unfavorable weather, is it not also reasonable to believe that the fatter the manure is, the better the plants will thrive and be able to resist the attacks of the insects, who, it seems, do not like water impregnated with dung, especially that of man. From the experiments of a number of intelligent persons it appears, that these last excrements are the best manure for different purposes. This dung may be prepared several ways which are all very simple, and have always succeeded when I have used them, not only for watering plants, but also as a manure; for instance, you may dig in the ground pits of a middling dimension, put dung therein, and cover the same with earth.

The use of Plaster is undoubtedly good: So many persons of distinction have extolled its good qualities in such manner as leaves no room for doubt; but that manure is a costly one. It may be said it will, perhaps, cost as much to overcome prejudices. To this I answer, that prejudices are of no moment, that evidence derived from experiments will naturally dispel them, and they will soon give way to the flattering hope of success.

I am likewise of opinion that the want of precaution in harrowing or raking the ground before and after it receives the seed, which often remains without being properly covered and compacted, contributes to breed worms, as it procures them cavities to dwell in and empty spaces to creep to and fro, which is undoubtedly very detrimental to the grain.

We may add to the bad effects of the above practices, those occasioned by the seed of thistles which the wind blows on our lands from those of our negligent Neighbours.— July 12.

(For the Ship News see the opposite Column)

TO BE SOLD BY PRIVATE SALE,



A LOT of LAND situated at La Chine, three arpents in front by about thirty arpents in depth, bounded in front by the land of the Church, and behind by a meadow commonly called La Prairie du Curé, joining on one side to Guillaume Mallette, and on the other side to the line road, on which land is erected a wooden house shingle-roofed thirty feet square, also a barn built with cedar posts thirty feet by twenty-five, the roof whereof is made with boards, with a stable twenty-five feet by twenty, and other buildings.

The above piece of land and premises belong to Jacques Roy alias Portelance, and Marie Amable Roy alias Laprenai his wife, who have by power of Attorney authorized Mr. Nicolas Roland, residing at the Côteau St. Peter, to sell the same. The said Mr. Nicolas Roland will give every required information to such persons as incline to purchase the premises.

TO BE SOLD and Possession given the 1st. of May next.



THAT valuable and Pleasant Farm, House and Orchard, situated on the King's High Road leading from St. John's Gate to the parish of St. Foy, at present occupied by Mr. Hugh Ritchie, (the best calculated in the vicinity of Quebec for an House of Entertainment, containing sixteen superficial acres, three rods, fifteen perches and a quarter, the property of Capt. Shanks.

For particulars, enquire of the Subscriber,

Quebec, 28th. July, 1750.

THOMAS GRANT.

Laudi dernier on fit à Beauport l'épreuve d'une Charue nouvellement inventée par Mr. SMALL de Londres, tirée par deux chevaux et tenue par un homme, qui conduisoit aussi les deux chevaux, et de trois charues à la façon Canadienne, tirées chaque par quatre bœufs, et deux chevaux, ayant chacun un homme pour tenir la charue et un autre pour conduire les animaux. Tous les spectateurs convinrent que la charue tirée par deux chevaux seulement et conduite par un seul homme faisoit l'ouvrage très bien et labouroit plus en beaucoup moins de temps que les trois autres charues conduites à tant de frais qu'il en doit résulter la ruine du pays. Les cultivateurs pourroient-ils se refuser à une évidence aussi claire?... Continueront-ils toujours suivant la méthode de leurs ancêtres, sans considérer que l'épargne d'un homme et quatre bêtes est d'une grande conséquence, non seulement pour le laboureur, mais aussi pour le public en général; car les conducteurs ainsi que les animaux que l'on emploie de plus qu'il ne faudroit avec une charue de la nouvelle construction, pourroient être occupés utilement et procuroient une source de richesse au cultivateur en ce qu'il laboureroit une double quantité de terre à beaucoup moins de frais qu'à présent; mais peut-être qu'à ceci on fera toujours cette sage réponse: Nos ancêtres en jouissent bien aussi long que nous autres en fait de cultiver la terre.

La Société d'Agriculture a accordé un prix d'une guinée à John Parker, qui a labouré avec cette charue à deux chevaux, pour son habileté et son adresse dans la conduite de cet instrument utile.

Les laboureurs qui souhaiteront avoir des charues de cette sorte pouront en faire faire à un prix très raisonnable par Henry Dow, qui demeure près de l'Évêché à Québec.

Les jeunes gens, recommandés par les Directeurs de la Société d'Agriculture, qui seront envoyés avec une charue et un couple de chevaux, seront enseignés gratis dans cette manière de labourer par John Parker, demeurant à Sans-bruit près de Québec.

AVIS ECONOMIQUE, SUR LES FUMIERS,

ADRESSE' AUX DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
PAR LE CANADIENS OBSERVATEUR.

LE peu de soin que la plupart des Cultivateurs prennent pour augmenter, améliorer les fumiers feroient sans doute une ample matière qui seroit peut-être abandonner celle de l'usage du plâtre si couteux. je me contenterai aujourd'hui de donner mon opinion sur les causes principales qui propagent tant les vers qui dévalent nos champs, et surtout cette année nos jardins. J'attribue leur terrible propagation aux fumiers verts employés par tant de personnes comme engrais; ne fait-on pas que ceux qui n'en emploient que de consommés en ont les moins dans leurs jardins, sur leurs terres? Ils n'en auroient pas du tout, si chaque individu s'appliquoit à n'employer que des fumiers consommés une année sur l'autre qu'on charieroit suivant le besoin, et successivement: chaque automne avant les labours ou les bécages des jardins dont je parle particulièrement. Quand aux champs, on les répandra sur le labour même, si la saison est sèche. Car si elle étoit pluvieuse, les voitures chargées briferoient et gâteroient beaucoup. En ce dernier cas on pourra l'étendre avant le labour qu'on aura soin de ne pas faire aussi superficiel qu'on a coutume. Il en sera de même du bécage, plus la gelée, la neige pénétrera, et détruira les œufs d'insectes. On voit tous les printemps charier les fumiers qui ont été mis pendant l'hiver près des étables. Le jus de ces engrais, déjà perdu en partie par rapport à la place désavantageuse où on les amène, descend de ces côtes où on les charie et jette par petits tas. Ces eaux grasses tombent dans les rivières qui font en bas, et dont les eaux sont altérées. On dit ensuite qu'on ne récolte rien, et qu'on n'a pas assez de fumiers; et surtout qu'on est bien incommodé des vers dans les jardins, et même sur les Côteaux et les buttes. Ces tas de fumiers mis dans les parcs restent le plus souvent jusqu'à l'automne. L'action du soleil et de l'air dissipe le peu de bon qui reste. Et comme tout le monde fait que les insectes aiment les fumiers verts, et qu'ils ont un instinct particulier pour s'attacher à ce qu'ils leur est bon, pour eux, et leurs petits, il est donc aisé à s'imaginer que ces animaux nuisibles ne manquent pas de venir sur ces tas, y déposer même leurs œufs, et multiplier par conséquent presque à l'infini leur espèce. Cette dernière se répandra avec d'autant plus d'abondance qu'ils trouveront un temps plus favorable, une saison plus sèche. Aussi voyons nous cette année beaucoup de vers. Ces insectes n'ont point été tourmentés par aucun mauvais temps, ni par les pluies qui auroient été si favorables à la germination et l'accroissement de nos bleds encore beaux bien courts, surtout ceux qui ont été coupés. Lorsque ch. que propriétaire aura employé la méthode de laisser dans une place convenable, de manière à ne pas laisser couler et perdre le jus, pour les fumiers par la fermentation, les vers ne trouveront plus aux printemps la plante des animaux telle qu'elle leur convient. Ils ne viendront plus y déposer leurs œufs. Nous avons vu en 1781 une espèce de chenilles attaquer certaines prairies. J'ai observé que celles qu'on avoit fumées avec des fumiers verts avoient été les plus dévastées. Sans doute que ces insectes y avoient fait leur ponte, et que cette dernière y avoit d'autant mieux réussi que tout lui avoit été favorable. On ne voit dans les jardins les printemps avant leurs enfumemens que des fumiers non réduits en terreau ou fort peu consommés, et plus ils sont consommés mieux ils fertiliseront, ils ameubliront les jardins. C'est dans ces fumiers où se trouvent tant de graines de mauvaises herbes qu'on laisse mûrir si ordinairement. Elles pourrissent en laissant consumer, comme je l'ai dit, les fumiers. Autre avantage. Double destruction. Celle des œufs d'insectes s'il y en a, et des graines de mauvaises herbes. Il y en a beaucoup qui font brûler l'automne les œufs de ces insectes qui ont ravagé dans leurs potagers, cela détruit le mal à venir. Le moyen que je propose n'est-il pas meilleur, puisqu'on se préservera en préparant ainsi les fumiers des suites désastreuses des insectes nuisibles! qu'on se souviendra toujours de ces belles maximes d'Ovide.

*Principiis obsta serd medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras*

Il ne sera donc pas surprenant qu'on mette tant de temps à exterminer ces espèces destructives, après les avoir laissés si longtemps faire tant de pontes. Si un propriétaire un peu entendu s'ait contenter et chauffer son grand tas de fumier, son voisin contrariera beaucoup à sa culture, en ne suivant pas cette excellente méthode qu'on ne sauroit trop apprécier. En voilà assez, vu surtout que cette négligence de la préparation des fumiers est générale, pour perpétuer les vers, et autres insectes nuisibles aux jardins, et aux terres à grains. Comme il est naturel de penser que les plantes qui manquent d'eau, et d'une quantité suffisante d'engrais, sont moins en état de se défendre des insectes, et des temps trop secs ou défavorables de quelque manière que ce soit, ne le seroit-il pas aussi de croire que plus les arrosesments sont gras, mieux les plantes profiteront, et se défendront des vers qui même ne me paroissent pas aimer ces eaux chargées de fumiers, et surtout de celles des hommes. Ces derniers excréments, d'après l'expérience d'une infinité de personnes éclairées, sont les meilleurs engrais à bien des égards. Il y a bien des manières qui sont toutes fort simples, et qui m'ont bien réussi, toutes les fois que je les ai pratiquées, pour employer ces fumiers non seulement comme arrosesments, mais comme engrais. Par exemple pour l'employer comme ces derniers, on peut faire faire de moyennes fosses, les faire mettre devant, et couvrir ensuite de terre. L'usage du plâtre est bon. Trop de personnes distinguées en font assez d'éloges pour les croire d'après le récit favorable qu'ils nous en font. Mais il est couteux. On m'objectera, il coutera peut-être autant à vaincre les préjugés; je répondrai que les préjugés ne font rien. Qu'on ne doit au moins n'y rien attacher de bon. Mais qu'on a attaché de la valeur aux monnoies. Ces dernières auront tous jours leur prix, à nisi que toutes espèces de fumiers gras, d'arrosesments qui portant la fertilité partout où on les repand.

Je crois aussi que le peu de précautions qu'on apporte en herant, et ratelant les terres à jardin ou à grains, avant d'ensemencer, et après la semence qui n'est ni bien enterrée, ni proficé convenablement, contribue à étendre les vers, en leur donnant de l'espace, et leur procurant des promenades qui nous font à tous égards très défavorables, et aussi nuisibles que celles des graines de chardons que le vent rapporte de chez nos voisins négligents.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, INWARDS.

Ship Bell, Mathew Boyd, from London, left the Downs 74th. May —Passengers, Capt. Stewart of the 5th. Regt. Mrs. Stewart, Mr. Thomas Clark, Surgeon's Mate, 65th. Regt. and Mr. Samuel Gail.

OUTWARDS.—Lively, Capt. Palmer, for Lieth.—Durham, Wm. Beatson, for London.

A VENDRE DE GRE-A-GRE,

UNE terre sise à La Chine, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, tenant par devant au terrain de la fabrique, par derrière à une prairie vulgairement nommée la prairie du Curé, joint d'un côté à Guillaume Mallette et de l'autre au chemin de ligne, sur laquelle terre est une maison en bois de pièces par pièces couvertes en bardeaux, de trente pieds carrés, plus une grange en poteaux de cèdres sur sole de trente pieds sur vingt-cinq, couvertes en planches, avec une étable aussi en poteaux de vingt-cinq pieds sur vingt et autres petits bâtiments.

La dite terre et dépendance appartenant à Jacques Roy dit Portelance et Marie Amable Roy dit Laprenai son épouse, qui ont autorisé sieur Nicolas Roland Résident au pied du Côteau St. Pierre de passer la vente de la dite terre, comme étant leur procureur, qui donnera toute satisfaction à ceux qui désireront en faire l'acquisition.

A VENDRE

Et prendre en possession au Premier Mai prochain.

UNE belle ferme agréablement située sur le chemin du Roi qui conduit de la Porte Ste. Jean à Ste. Foy, avec une belle maison et un verger; le tout actuellement occupé par Mr. Hugh Ritchie, et très convenable pour une auberge; étant dans le voisinage de la ville, contenant seize arpents trois perches et un quart en superficies. Pour plus ample information on peut s'adresser au South. St.

Quebec, 28 Juillet, 1750.

THOMAS GRANT.

THE PRINTER takes this opportunity to acquaint the Public that the damage done his effects by the fire in the night of the 25th. December last, amounting to a very considerable sum, has been paid to his Agent in London with the utmost facility and expedition.—The Phoenix Fire-Office where his property was insured has settled this unfortunate business on such liberal and candid terms as will unquestionably induce the holders of houses, or mills, merchants and those who possess valuable furniture to sacrifice a small annual premium to secure their properties. The generosity of that Society in sending to the Society of Quebec a complete Fire-Engine free of all expense, deserves the most unfeigned thanks of every description of Citizens, and we trust and pray that the encouragement from this country may turn out so well for the interest of the very useful Institution as that the profits may far, very far exceed the losses they may in future sustain.—**QUEBEC, 29th July, 1790.**

LE Public est averti que Prisque Doyon, habitant du Château Riché de Québec, a acheté de Jean Baptiste Gauthier, une terre située dans la rivière Chambly paroisse de St. Antoine, de trois arpens de front sur quarante de profondeur, prenant par devant à la dite Rivière, joignant au Nord-est à Louis Poulin, au Sud-ouest à Simon Merry Allard. Quiconque a des prétentions sur la dite terre par hypothèque ou autrement est prié d'en donner avis au soussigné d'ici au dix d'Août prochain jour auquel le dit acquéreur doit payer le prix de son acquisition.—**St. Antoine, 15 Juillet, 1790.**

This Day, To-morrow and Saturday Next, will be absolutely Sold without any Reserve, the following Goods by order of Trustees:

CLEAR, check't, flower'd, sprig'd strip't and plain mus-lin, variety of silk, black silk ditto, romals, cotton, pullicats, metcheptam, bandanoes, garbafoots, mullin, lawn, gauze, romal and check handkerchiefs, thread lace, ditto edging, Nanken, India taffetas, cottons callicoes, plain and strip't camblets, durants, dimittys, Turkey stripe, corderoys, black velvet, scarlet, green, red, blue and black snag, scarle, crimf, blue and black everlasting; fustians, brown Holland, six quarters strip't cotton, cambric, hosiery, milled caps, Irish linen and dowlas shirts; calimancoes, shaloon, coloured and black feathers, quality binding, men's cloth and leather shoes, women's stuff and leather ditto, children's Morocco ditto, hardware, silver work, silk twist and buttons, threads, tinsel lace, ivory and horn combs, tapes, ribbons, florentine silk and black modes, ferretting, hats, almonds, nutmegs, cloves, pepper, barley, oatmeal, split peas, crackers in k's, pewter plates, putty, looking-glasses, sythes and sickles, carpets, hair powder, chinalware, crockery ditto, iron-shovels, honey, nails of all sorts, window-glass, glazery, gin, &c. &c. &c.
* The SALE to begin at One o'Clock precisely each day by **ANDREW CAMERON** Auctioneer and Broker, at N° 11, Upper-Town Market-Place.
Quebec, 29th July, 1790.

THE Subscriber informs the Public, that he has received by the last ships from Europe, an Assortment of superfine Paints, books of various Flowers, Landscapes, &c. Gentlemen and Ladies who will please to honor him with their confidence in the art of design and painting, may be assured of his punctuality. He has reduced the price of the Pictures of half length from £. 5, which he formerly charged, to £. 3 : 10 : 0, and those of £. 3 : 10 : 0, to £. 2 : 10 : 0.
Such persons as may be desirous of learning this Art, and willing to attend at his house, shall pay seven pence half-penny for each lesson; and when Gentlemen or Ladies will chuse to be taught at their own house, the price will be one shilling per lesson.
LOUIS DE HEER, LIMNER & GILDER.
N. B. He lives opposite the Governor's Garden, N° 8.

MATHEW and JOHN MACNIDERS, HAVE IMPORTED FOR SALE AT THEIR STORES, UPPER-TOWN N° 1. CATHEDRAL-STREET, QUEBEC:
A Very General and well Chosen assortment of DRY GOODS, GROCERIES, WINES of every Quality, SPIRITS, &c. &c. best SPERMACEA CANDLES at 2s. 6d. per pound, every favour will be particularly attended to and the lowest prices charg'd, Goods sent to any part of the Town free of expence.

FOR SALE BY PUBLIC AUCTION, at Sullivan's Coffe-House, on Saturday the 2d. Day of October next, at Seven o'Clock in the Evening, (if not sooner disposed of by private Contract.)
LOT. 1. THE House and Stores situated at the foot of the current of St. Marie, at the end of the Quebec Suburbs, Montreal, now occupied by Mr. Rossiter Hoyle.
LOT 2. The House and Farm at Point à Guenet, near Point Clair, known by the name of Curot's Farm, containing six acres in front, by twenty acres in depth, and afterwards contracted to two acres in breadth by a further depth of twenty acres, with two Meadows, one of six and the other of twenty acres, a large Stone House and other buildings erected thereon.
LOT 3. Five Hundred acres of Land situated at the Moulinette, in the new settlement of Lunenburg, about seven miles above Cornwall, with an excellent Log-house built thereon, and about twenty acres of the land cleared; on the said lot is one of the best situations for erecting a Water Mill that is to be found in the new settlements on the River St. Lawrence.
Mr. Rossiter Hoyle, on the premises at Montreal; the Farmer, resident at Point à Guenet, and Mr. John Beckie, at Cornwall, will shew the respective Farms. For further particulars apply in Montreal to
M. TAVISH, FROBISHER, & CO.
MONTEAL, 10th. July, 1790.

SUMMER CIRCUIT.
DISTRICT OF QUEBEC. THE Honorable the Judges of the Court of Common Pleas having fixed their Circuit, will hold their Sessions at the times and places herein after mentioned, viz.
Monday, 26th. July, - - - at St. Valier,
Tuesday, 27th. - - - at St. Thomas,
Wednesday, 28th. - - - at L'Islet,
Thursday, 29th. - - - at St. Anne,
Friday, 30th. - - - at Kamouraska.
The Bailiffs, Captains, and other Officers of militia, are required to give their attendance at the times and places above-mentioned to make their usual reports.
QUEBEC, 8th. July, 1790. DAVID LYND, Cl. Pi.

AN HUMBLE ADDRESS TO THE PUBLIC.
THE Poor Criminal Prisoners in the Goal of this City, some of which have been upwards of Three Years in close confinement, reduced to the very lowest ebb of Want, Poverty and Nakedness, and no friends to help.—They humbly appeal to the feelings of a humane Public to consider their Distressed Situation, and with due submission, pray Relief.—Donations taken at the Prison.

THE Subscriber having purchased Two Lots of Ground in the Seigneurie of Chambly at the Borough of St. Jean Baptiste, commonly called Le Canton, the first from Jean Marie Proteau, by deed passed before Mr. Jean Baptiste Grisé, Public Notary at Chambly, on the 9th of May last, of one arpent in front by the depth that may be found from the lot of Mr. de Rouville to the hill of the new road, joining on both sides to the said Subscriber.—The second from Mr. de Niverville, by deed passed also by Mr. Grisé on the 5th of June instant, containing one arpent in front by one arpent and seven perches in depth, bounded in front by the lots of Messrs. James Bell and Talham, and in depth by the heirs Faris, joining on the West-side to the above described lot, and on the other side to that of Mr. Dumoulin—he therefore requires all persons who may have claims thereon, either by mortgages or otherwise, to produce them to him, before the first day of September next, on failure whereof, he will avail himself of this Advertisement.
CHAMBLY, 19th July, 1790. JOHN CAMERON.

L'IMPRIMEUR croit devoir informer le Public qu'il a recou- vré tout le dommage qu'il a souffert par l'incendie du 25 de Décembre dernier, qui le montait à une somme considerable, et que son correspondant à Londres a percu sans aucune difficulté et avec ponctualité. Le Bureau d'Assurance contre les accidents du Feu, nommé le Phoenix Fire-Office, où ses effets e oient assurés a arrangé cette affaire avec une générosité et une candeur qui sans doute doivent induire les propriétaires de maisons et de moulins, les Négocians et tous ceux qui ont des meubles précieux, à faire une modique dépense annuelle pour assurer leurs Biens. La Générosité de cette société, qui a envoyé à la société du feu à Québec une pompe à feu complète sans aucuns frais, mérite notre reconnaissance et nos remerciemens les plus sincères; et nous nous flattons que l'encouragement que donnera cette Province à cette utile institution lui procurera des profits qui excéderont beaucoup les pertes qu'elle pourra souffrir à l'avenir.

Aujourd'hui, Demain et Samedi prochain, seront absolument Vendus sans réserve, par ordre de Sindics, les effets suivans:

DES mouffelines claires, carrautées, fleuries, brodées, rayées, et unies, une variété de foeries, de romals de soie, des mouchoirs pullicats, mazulpatams, bandanoes, garbafoots, de mouffeline, linon, gaze, romals et de toile carrautée, dentelles de fil et engleure, Nankins, taffetas des Indes, cottons imprimés, indiennes, camelots unis et rayés, durants, bazins, draps de Turquie, corderois, velour noir, pans écarlate, verte, rouge, bleue et noire, diamant-forts écarlate, cramoisi, bleu et noir, futaines, platilles grises autrement appelées toiles écruës, cottons rayés en six quart de baptiste, bas et bonnets, toiles d'Irlande, chemises, morlaix, calamandes, shalons ou serges à doublures, fouliers de draps pour hommes, idem de cuir et d'étofe pour femmes, idem d'étofe et maroquin pour enfans, quincallerie, argentérie, poil de chevre et boutons de soie, fil, dentelles de c'inquant, peignes d'ivoire et de corne, gallons, rubans, florentins, modes noires, padous, chapaux, amandes, muscades, cloux de giroflés, poivre, orge, gruaux d'a-voine, pois fendus, biscuits en barrils, alietes d'étain, mastic, miroirs, faux et faucilles, tapis, poudre à cheveux, porcelaines, nifencilles de grais, peles de fer, miel, cloux de toutes sortes, vitres, verreries, genévie, &c. &c. &c.
* La VENTE commencera à Une Heure précise chaque jour, par **André Cameron,** Escanteur et Courtier. N° 11, sur le Marché de la Haute-Ville.
Quebec, 29 Juillet, 1790.

DOMINIQUE LE COUR, habitant de St Joseph, Pointe Lévy, avertit le public, qu'il ne payera aucune dette et n'exécutera ou ne laissera exécuter aucun marché que pourra faire Marie Anne Dussault, sa femme, auparavant veuve de Jean Baptiste Bégin, demeurant au dit lieu, attendu qu'elle a refusé devant un Juge à paix et devant le Curé du dit lieu d'y demeurer avec son mari, quoique elle n'a aucune c use de séparation, et qu'elle en a été renvoyée avec dépens par sentence de la Cour des Plaidoiers Communs du district de Québec en date du 5 Juillet présente année. Et quiconque aidera à la dite femme à faire la recotte d'une portion de terre située au quatrième rang de la côte de Lauzon et des autres biens dont les Profits dépendent de l'autorité maritale du dit Le Cour, sera poursuivi en Justice; et ceux qui avanceront à sa femme ou seront que que marché avec elle, sans le consentement et l'autorité de son mari, en supporteront les conséquences.—**QUEBEC, 28 Juillet 1790.**
Temoins de la marque de Dominique Le Cour, **MAISQUE DE**
E. LA GUEUX, — Ls. AMIOT, DOMINIQUE LE COUR.

LE Souffigné demeurant N° 8 vis-à-vis du jardin du Gouverneur, prend la liberté d'informer le public en général et ses ami en particulier qu'il a reçu par les derniers bâtimens d'Europe un assortiment de peintres superfines, cahiers de différentes sortes de fleurs, paysages &c. Les Messieurs et Dames qui voudront le-favoriser de leur confiance dans l'art du dessin et de la peinture pourront être assurés de la ponctualité envers ses clients; les portraits à moitié personne pour lesquels il avoit coutume de charger £5. il les réduit à £3 : 10 : 0 et ceux de £3 : 10 : 0 à £2 : 10 : 0. Les éco-iers qui voudront se transporter chez lui, payeront 15 sols par leçon, et quand les Messieurs et Dames exigeront les leçons à être données chez eux le prix sera d'un sheling; par leçon.
Quebec, le 27 Juillet, 1790. LOUIS DE HEER, Peintre et Dessin.

BUREAU DU CONSEIL, 21 JUILLET, 1790.
Liste des Procès Verbaux lus en Conseil ce jour d'hui.
N° 1. Procès Verbal de l'Honorable René Amable de Boucherville, Grand Voyer pour le district de Montréal, en date du 29 Mai dernier, qui ordonne un Chemin de Baze entre les cinquième et sixième rangs dans la Seigneurie de Tremblay, paroisse de Longueuil.
II. Idem du même, en date du 2 Juin dernier, qui ordonne un Chemin de Ligne, en partant du Chemin de Baze dans la paroisse St. Pierre pour aller à St. Regis, Seigneurie du Sault Saint Louis.
III. Procès Verbal de Jean Renaud, Ecuyer, Grand Voyer pour le district de Québec, en date du 11 Juillet, présent mois, qui ordonne la construction d'un Pont sur la Rivière St. Charles entre les terres de Madame la veuve Willis et Thomas Scott, Ecuyer, dans la paroisse de Québec.
IV. Idem du même, en date du 11 Mai dernier, qui ordonne deux Chemins, l'un qui conduit de la Ville de Québec à la paroisse de Ste. Foi, par les Fauxbourg St. Jean, l'autre par la Grande Allée près la dite Ville.

TOUTS ceux qui peuvent être intéressés aux Procès Verbaux ci-dessus mentionnés, sont par ces présentes avertis, qu'ils seront pris en considération par son Excellence le Gouverneur et le Conseil, Vendredi le 6 du mois d'Août prochain, et homologués s'il n'est point allegué des raisons suffisantes au contraire.

ALL persons whom it may concern, are hereby notified, that the several Procès Verbaux, above mentioned, will be taken into consideration by His Excellency the Governor and the Council on Friday the sixth of August next, and ratified, if no sufficient cause can be shewn to the contrary.
J. WILLIAMS.

A Vendre par Encan Public au Caffé de Sullivan, Samedi le 2 d'Octobre prochain à Sept Heures du soir (sion n'en dispose pas auparavant par vente privée.)
LOT I. LA Maison et Angars au pied du Courant Ste. Marie, au bout du Fautourg de Québec à Montréal, à présent occupés par Mr. Rossiter Hoyle.
LOT II. LA Maison et la ferme à la pointe à Guenet, proche de la Pointe Claire, connue sous le nom de la ferme à Curot, contenant six arpens de front sur vingt arpens de profondeur, et au bout deux autres arpens de front sur vingt arpens de profondeur, avec deux prairies, une de six et l'autre de vingt arpens, une grande Maison en pierre et autres bâtimens dessus construits.
LOT III. Cinq cens arpens de Terre situés au Moulin et dans les nouveaux établissemens de Lunenburg, à environ sept miles au dessus de Cornwall, avec une belle maison de bois construite dessus, et environ vingt arpens de terre faite; et sur le dit Lot il y a un endroit le plus convenable à construire un Moulin à Eau qu'on puisse trouver dans tous les nouveaux établissemens sur la Rivière St. Laurent.
Mr. Rossiter Hoyle sur les prémisses à Montréal, le Fermier résidant à la Pointe à Guenet, et Mr. John Beckie à Cornwall, feront voir les fermes ci-dessus mentionnées.
Pour plus amples informations il faut s'adresser à
Montréal, 10 Juillet, 1790. M. TAVISH, FROBISHER & CO.

LE Souffigné John Cameron ayant acquis deux emplace-ments, dans la Seigneurie de Chambly, au Bourg Saint Jean Bte. Vulgairement appelé le canton; Le premier de Jean Marie Proteau par acte passé devant Me. Jean-Bte. Grisé notaire public à Chambly le 9me du mois de May dernier d'un arpent de front sur la profondeur qui se trouve depuis l'emplacement de Monsr. de Rouville Ecuyer, jusqu'au côté du chemin neuf joignant d'un côté et de l'autre au dit John Cameron, le second de Monsr. de Niverville Ecuyer par acte aussi, passé par Me. Grisé le 5 du mois de Juin courant, d'un arpent de front sur un arpent et sept perches de profondeur, tenant pardevant aux emplacements des sieurs Jacques Bell et Talham, et en profondeur aux heritiers Faris d'un côté au ouest à l'emplacement ci-devant désigné et de l'autre côté à celle de Dumoulin, donne avis, que tous ceux qui peuvent avoir des prétentions sur les dits emplacements soit par hypothèques, ou autrement de les lui produire, et faire de le faire avant le premier de Septembre prochain ils seront déchus de leurs demandes et se prévautra du présent avertissement.
CHAMBLY, le 19 Juin, 1790. JOHN CAMERON.